

SCIC SAS Com.TOIT Energie Citoyenne au capital de 31 100 euros

Siège social : L'Atrium – 37 avenue de Gramont - 03200 VICHY

RCS Cusset 849 111 067

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
du 19/06/2021

L'an deux mille vingt et un,
Le dix-neuf juin à 14 heures 10,
19 rue du Faubourg du Chambon, 03300 Cusset,

s'est tenue la deuxième assemblée générale ordinaire de la SCIC SAS Com.TOIT Energie Citoyenne.

Conformément aux statuts de la SCIC SAS, les convocations ont été adressées au moins quinze jours au préalable aux sociétaires par courrier électronique, dans notre cas le 04 juin 2021.

Ce courriel comprenait la convocation à l'assemblée générale avec son ordre du jour, l'état comptable de la SCIC-SAS pour l'exercice du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, établi par le cabinet d'expertise comptable Implid prestataire, le rapport annuel de gestion clos au 31 mars 2021, la liste des résolutions soumises au vote, le formulaire de vote à distance et un formulaire de procuration.

Pour cette assemblée générale, Jean-Hugues ROY a été désigné président de séance et Loïc MORVAN secrétaire de séance tous les deux faisant partie du Conseil Coopératif.

Chaque sociétaire présent a signé une feuille de présence et le décompte de pouvoirs a pu être fait : 10 sociétaires étaient présents à l'assemblée générale, 15 sociétaires étaient représentés en outre, 10 sociétaires ont fait parvenir un formulaire de vote à distance régulièrement et dans les délais. La représentation est de 35 sociétaires sur 81, soit 43,2 %, le quorum est donc atteint.

Alain DESCOLS est le Président de Com.TOIT énergie citoyenne, Société Coopérative d'intérêt collectif, à capital variable de 31 100 Euros au moment de la clôture des comptes de l'exercice.

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Alain DESCOLS, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2021 ; il a également établi et présenté le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Suivent des questions sur les projets les plus avancés, cuisine centrale à Cusset, pôle enfance à Bellerive sur Allier et marché couvert à Vichy.

Ainsi qu'un échange sur la sensibilisation des sociétaires et citoyens à leur consommation d'énergie leur engagement dans une démarche d'autoconsommation.

2. A pris les décisions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION : approbation du rapport de Gestion.

L'assemblée Générale, approuve le rapport de Gestion arrêté le 31 mars 2021.

Nombre de voix pour : 34 contre : 0 Abstention : 1

DEUXIÈME RÉOLUTION : approbation des comptes.

L'assemblée Générale approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et annexes, arrêtés le 31 mars 2021.

Nombre de voix pour : 34 contre : 0 Abstention : 1

SHR

LN

TROISIÈME RÉSOLUTION : affectation du résultat

L'assemblée Générale décide l'affectation de la totalité du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2021 qui se traduit par une perte de 1721 euro en report à nouveau.

Nombre de voix pour : 34 contre : 0 Abstention : 1

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve aux membres du conseil coopératif et au président dans l'exécution de leurs fonctions respectives.

Nombre de voix pour : 34 contre : 0 Abstention : 1

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit. Le président et, le cas échéant, le conseil coopératif pourront déléguer ces pouvoirs, en respectant les règles définies par nos statuts.

Nombre de voix pour : 34 contre : 0 Abstention : 1

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL COOPÉRATIF (C.C.)

Les membres du conseil coopératif au 19 juin 2021 se composait de 8 membres : Alain DESCOLS (2019), Arlette MAUSSAN (2020), Loïc MORVAN (2019), Frédéric PANNE (2020), Julien PETIT (2019), Didier QUEMERET (2020), Jean-Hugues ROY(2019) et Olivier MORVAN (2020).

Les membres du C.C. sont élus pour trois ans renouvelable par tiers. Conformément à nos statuts (Titre V art. 1 point 1.3.), il doit être procédé au renouvellement de deux membres du Conseil Coopératif par tirage au sort. Lors du Conseil Coopératif du 02 juin 2021, le tirage au sort avait ainsi désigné : Jean-Hugues ROY, Julien PETIT.

Les deux membres tirés au sort - Jean-Hugues ROY, Julien PETIT - ont souhaité se représenter. Aucun autre membre présent à l'assemblée générale n'a souhaité se présenter au conseil coopératif.

L'élection a alors été réalisée à bulletin secret. Les deux candidats ont été élus à l'unanimité.

A l'issue de l'assemblée générale, le C.C. se compose donc de 8 membres : Alain DESCOLS (2019), Arlette MAUSSAN (2020), Loïc MORVAN (2019), Oliver MORVAN (2020), Frédéric PANNE (2020), Julien PETIT (2021), Didier QUEMERET (2020) et Jean-Hugues ROY (2021).

Fin de l'assemblée générale ce 19/06/2021 à 15:28

De tout ce que dessus, le Président de l'assemblée générale Jean-Hugues ROY, a dressé et signé le présent procès-verbal.

Le Président de l'assemblée générale ,

Jean-Hugues ROY



Le secrétaire de séance

Loïc MORVAN

